

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du Jeudi 27 juin 2019 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Étaient présents** : Mme LANCO – M. LEFEVRE – M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE - Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme BOURGIS – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER – M. BRUNEL – M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

**Étaient Absents** : M. VAN ISACKER – Mme DERUERE – M. GARY

**Étaient représentés** : M. GARY Franck par pouvoir à M. JULIEN Patrick  
M. VAN ISACKER par pouvoir à Mme BOURGIS Sylvie

**Excusés** : /

---

## **Ordre du jour**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur LOBBE Joël a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2019**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **3. Dépenses à imputer à l'article 6257 « Réceptions » du budget 2019**

Le Conseil Municipal autorise le règlement sur l'article 6257 « Réceptions » du budget 2019 d'une somme de 180 € correspondant à l'achat de cartes-cadeau d'une valeur individuelle de 20 € remises aux participants du concours « Photographiez-moi des photos variées, insolites tous genres ».

### **4. Participation financière de la Commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé**

Les personnels de droit privé recrutés au titre des Contrats Unique d'Insertion doivent bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 315 € à un agent en Contrat Unique d'Insertion représentant la contribution financière de la collectivité à l'action de formation choisie par l'intéressé.

### **5. Décision Modificative N° 1**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité les décisions modificatives budgétaires proposées ci-dessous :

## **1- Section d'investissement**

### RECETTES

\* Articles 10222 « FCTVA » = + 24 606 €

### DÉPENSES

\* Articles 102291 « Reprise sur FCTVA » = + 24 606 €

Le total des dépenses et recettes de la section d'investissement se portera à 1 160 884,00 €.

## **6. Révision du loyer du logement communal 5 rue du Petit Détroit et autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires**

Madame le Maire informe l'assemblée que la locataire du 5 rue du Petit Détroit va quitter prochainement les lieux.

Afin d'établir le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel.

Le dernier montant mensuel du loyer étant fixé à 401,33 €, le Conseil Municipal décide à la majorité de reconduire cette somme pour les nouveaux locataires et autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location avec le locataire qui sera retenu.

## **7. Convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Commune de FLAVY-LE-MARTEL sur l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre des certificats d'économie d'énergie**

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en place une convention partenariale à signer avec les communes intéressées par l'obtention d'une subvention pour les travaux d'économie d'énergie – travaux d'isolation intervenus sur les années 2017-2018. Le but premier serait de les accompagner dans les démarches administratives et techniques des dossiers.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention partenariale.

## **8. Projet d'implantation éolienne – Résultat et prise de position**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une présentation par le bureau d'études « Energie-Environnement » d'un éventuel projet d'implantation de 4 éoliennes sur la Commune a été réalisée lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril dernier.

Suite à l'exposé des différents points d'étapes du projet, JPEE aurait été désireux de conclure avec la Municipalité une promesse de constitution de servitudes sur les chemins ruraux appartenant à la Commune (chemins ruraux dit de la Sablonnière, dit Chemin Vert, dit de HAM à LA FERRE) en vue d'accéder au parc éolien pour effectuer diverses interventions techniques nécessaires au bon déroulement du projet.

Madame le Maire souligne qu'elle souhaitait réunir la population afin de donner une explication concrète sur l'ensemble du projet.

De ce fait, elle annonce qu'une communication a donc été effectuée auprès des habitants :

- organisation d'une réunion publique,
- sondage dans le bulletin municipal.

Un bilan des réponses obtenues est dressé : 12 pour  
61 contre

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à formuler un avis sur le projet.

Monsieur BRUNEL, fait part de sa neutralité sur le sujet. Il explique que personne n'est réellement contre les énergies renouvelables mais que malheureusement leur implantation a diverses conséquences (atteinte au paysage, dépréciation des biens des propriétaires....).

De plus il est à noter que dans le paysage des Hauts de France l'implantation des éoliennes est considérable.

Madame le Maire réitère que le point négatif reste l'incertitude de l'endroit exact sur le territoire du montage des éoliennes.

Le Conseil Municipal après délibération donne un avis défavorable par 9 voix contre, 2 voix pour, 6 abstentions et un ne prend pas part au vote.

## **9. Fête Nationale du 14 juillet 2019**

Il est procédé au recrutement et à la répartition des Conseillers Municipaux disponibles le dimanche 14 juillet 2019 pour l'organisation des différents jeux et animations proposés par la Municipalité, l'association d'animation communale prenant en charge la gestion de la buvette et du repas du 13 juillet 2019.

## **Informations diverses**

### **Travaux rue des JUIFS**

Madame le Maire annonce que les travaux sont actuellement interrompus suite aux conditions climatiques.

### **Lotissement rue Maurice MOREAU**

L'avancée des travaux suit son cours. Une invitation pour la « pose de la première pierre » sera adressée prochainement aux membres du Conseil Municipal, aux présidents des associations et membres du Centre Communal d'Action Sociale.

### **Écoles**

Les effectifs pour l'année prochaine seront en augmentation.

207 inscriptions ont été enregistrées pour l'année scolaire 2019-2020.

Des bouteilles d'eau ont été distribuées dans les écoles. Les élèves ont pu profiter pendant la pause récréative, de la climatisation de la nouvelle salle polyvalente durant la période caniculaire.

### **Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

Madame le Maire informe l'assistance que la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois à la compétence « Permis de louer ».

Tout propriétaire louant un logement doit fournir la preuve que celui-ci est correct.

### **Temps à venir**

- le 14/07/2019 : Manifestations du 14/07/2019
- le 10/08/2019 : Cérémonie du « 75ème anniversaire du crash de l'avion de la Royal AIR FORCE » à Cugny
- le 02/09/2019 : Rentrée scolaire
- le 15/09/2019 : Brocante semi-nocturne organisée par l'association des biclounes et l'association familles rurales
- les 21-22/09/2019 : Fête Communale de FLAVY-LE-MARTEL
- les 28-29/09/2019 : Exposition Mémoire du Canton sur les « artisans et commerçants d'hier et d'aujourd'hui »

Inauguration de la Salle Polyvalente de FLAVY-LE-MARTEL

## **Questions d'initiatives**

- **Mme GROGNET Marie-Thérèse** : - remercie les bénévoles qui se sont déplacés pour participer à la distribution des denrées alimentaires de l'association VALOR.
- **M. BRUNEL Gérard** : - informe l'assemblée d'un projet de loi relative à la privatisation des aéroports de PARIS.  
Un référendum initiative partagé est engagé.

M. BRUNEL souhaiterait rédiger un court article dans le bulletin municipal incitant les électeurs à venir déposer leur soutien à cette proposition de loi par voie électronique.

Mme le Maire donne son accord.

- **M. PETITNIOT Joël** : - interroge Mme le Maire sur la possibilité d'effectuer un traitement pour la démoustication sur la commune.

Monsieur JULIEN déclare qu'il y aurait trop d'hectares à traiter et que l'opération serait trop onéreuse.

Madame le Maire fait savoir qu'un devis sera demandé.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 08 juillet 2019

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël LOBBE

Danielle LANCO